

Du droit à l'alimentation au droit à la souveraineté alimentaire

2009

Le droit à l'alimentation, c'est-à-dire l'accès à une "nourriture adéquate, suffisante, saine, nutritive" (FAO) est un droit humain fondamental.

Sommaire de cet article

- [Repères](#)
- [Ressources documentaires](#)

Repères

Inégalités et pauvreté, manque d'accès aux ressources (terres, eau...), conflits armés : 2 milliards de personnes souffrent de malnutrition et 852 millions de la faim, dont les trois-quarts en zone rurale au Sud et 10 millions dans les pays riches.

En 1996, le Sommet mondial de l'alimentation s'est engagé à réduire de moitié ce chiffre d'ici 2015, objectif repris lors du Sommet du millénaire.

Vingt millions d'enfants de moins de cinq ans sont victimes de **malnutrition aigue grave**. La **malnutrition aiguë sévère** tue au moins un million d'enfants par an, soit en moyenne un enfant toutes les trente secondes.

L'aide alimentaire n'est utile qu'en cas d'urgence, sinon, comme les exportations subventionnées et à prix bradés, elle concurrence les productions locales (lait, céréales, poulet...).

La sécurité alimentaire est « l'accès pour tous, à tout moment, à une nourriture en suffisance permettant de mener une vie saine et active ». Mais au moins 86 pays ne produisent plus de quoi nourrir leur population, tandis que le commerce international agricole concerne moins de 20 % des produits.

L'autosuffisance alimentaire est la capacité d'un pays (ou d'une sous-région) à satisfaire lui-même les besoins alimentaires essentiels de sa population.

Pour atteindre les objectifs alimentaires, deux options s'affrontent : ouverture de tous les marchés dans le cadre de l'intégration de l'agriculture par l'Organisation mondiale du commerce ou souveraineté alimentaire, définie par des ONG et syndicats de paysans comme le droit des pays ou unions régionales à définir démocratiquement leur politique agricole et alimentaire et à protéger leurs marchés, à condition d'éviter des excédents structurels entraînant un dumping vis-à-vis de pays tiers. La relocalisation de la production/consommation permettrait également de diminuer les transports et la dépense énergétique.

Définitions complémentaires

ONU, commission des droits de l'Homme sur le droit à l'alimentation, 20 avril 2001, J. Ziegler, rapporteur spécial :

- "Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier permanent et libre soit directement soit au moyen d'achats monétaires à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur et qui assure une vie

psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne".

- "La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains, ont à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active".

Ressources documentaires

Actualité mars 2009 : La FAO lance une nouvelle base de données interactive sur les prix alimentaires. Elle donne les prix des denrées de base sur les marchés nationaux de 55 pays en développement.

- <http://www.fao.org/giews/pricetool/>

- <http://www.reseau-radis.org/>

- <http://viacampesina.org>

- [Un document de la FAO sur "Le droit à l'alimentation"](#)

- ["Agriculture, pour une régulation du commerce mondial", sur le site de Coordination SUD](#)

- [Textes sur la souveraineté alimentaire, sur le site du CRID](#)

- [Dossier de l'Inter-Réseaux sur la souveraineté alimentaire](#)

- [Dossier L'Enjeu alimentaire sur le site de Ritimo](#)

Livres

- *Le droit à l'alimentation*, Jean Ziegler, Mille et une nuits, 2003

- *Accorder l'accès à la terre*, Co-édition CRIDEV, PEKEA et Frères des Hommes, 2007